

messes en musique, peut s'appliquer à toutes compositions musicales religieuses, motets, hymnes ou autres.

8. Les chantres se feront un devoir de préparer avec soin à l'avance les morceaux qu'ils auront à chanter, afin que l'exécution en soit toujours convenable. Pour arriver au même résultat, on devra étudier avec plus de soin que jamais la théorie et la pratique du chant grégorien dans les grands et les petits-séminaires et dans les collèges. Il serait à désirer que dans ces institutions l'on formât des maîtrises ou *scholæ cantorum*, qui étudieraient et exécuteraient le plain-chant de Solesmes et celui du genre de Palestrina.

9. La Commission ne croit pas qu'il soit à propos de changer immédiatement les livres de plain chant actuellement en usage dans l'archidiocèse. Il suffira de voir à ce que ce chant soit toujours bien exécuté. Elle recommande cependant qu'on se prépare à faire le plus tôt possible le changement désiré par le Saint-Père.

## INDULGENCE PLENIERE

### A L'ARTICLE DE LA MORT

**N**OUS avons fait connaître la facilité nouvelle que Notre Saint-Père le Pape a donné aux enfants de l'Eglise pour s'assurer, à l'heure de la mort, le bienfait de l'indulgence plénière. Voici le texte latin de la prière prescrite pour gagner cette indulgence :

*Domine Deus, jam nunc quodcumque mortis genus prout tibi placuerit, cum omnibus suis angoribus, pænis ac doloribus, de manu tua æquo ac libenti animo suscipio.*

Et en voici une traduction fidèle :